



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 mars 2012** à 18 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	15/03/2012
Affichage	15/03/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : PATRIMOINE 10.

**OBJET : CONVENTION LYCEE
D'ALTITUDE DE BRIANÇON –
RENOVATION HORLOGE DE
L'EGLISE DE PONT-DE-
CERVIERES.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à JIMENEZ Claude.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Alain PROREL.

Dans le cadre de sa politique de restauration et de valorisation de son patrimoine, la ville de Briançon, Ville d'art et d'histoire, s'associe au lycée d'Altitude de Briançon pour la rénovation de l'horloge de l'église de Pont-de-Cervièrès. Cette opération, réalisée par les élèves du lycée, entre dans le projet pédagogique « Horloges d'Altitude », dirigé par M. Denis Vialette, professeur coordinateur.

Une convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 27 MARS 2012
PUBLIÉ LE 27 MARS 2012
NOTIFIÉ LE 29 MARS 2012

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Le Lycée d'Altitude de Briançon,
représenté par son proviseur en exercice,
Madame Michelle Seghir.

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et des objectifs du projet pédagogique « Horloges d'Altitude », la rénovation de l'horloge de l'église de Pont-de-Cervièrès est envisagée par les élèves du lycée d'Altitude. Cette horloge a été construite par un briançonnais, Alexis Salle au 19^e siècle.

Article II : Programme

Le programme de cette opération est le suivant :

- Descente de l'horloge du clocher de Pont-de-Cervièrès ;
- Livraison dans les locaux du Lycée d'Altitude ;
- Rénovation de l'horloge par les élèves et professeurs du lycée ;
- Installation de l'horloge dans l'église de Pont-de-Cervièrès (son emplacement exact sera défini ultérieurement en concertation avec la paroisse et les services de la ville de Briançon).

Le but de ce projet est faire fonctionner l'horloge, aujourd'hui abandonnée, lors de festivités -fête du Bacchu Ber notamment - ou lors de visites guidées programmées.

Article III : Modalités, responsabilité et assurance

La ville de Briançon autorise le lycée à réaliser le programme précité.
Les différentes phases de l'opération sont prises en charge dans leur totalité par le Lycée d'Altitude et sont sous la responsabilité du lycée. Les aspects techniques et logistiques sont dirigés par M. Denis Vialette, professeur coordinateur du projet « Horloges d'Altitude ».

Toutes les personnes qui interviendront dans le cadre des actions du programme défini à l'article II sont :

- soit des agents des services municipaux ;
- soit des lycéens ;
- soit des enseignants et partenaires du Lycée d'Altitude.

La ville de Briançon et le Lycée sont assurés pour les dommages qui pourraient être causés par eux.

Article IV : Planning des travaux

- Descente de l'horloge du clocher de Pont-de-Cervières et livraison dans les locaux du lycée d'Altitude : automne 2011 ;
- Rénovation de l'horloge : années scolaires 2011-2012 et 2012-2013 ;
- Installation de l'horloge dans l'église de Pont-de-Cervières : année scolaire 2013-2014.

Article V : Financement

Le financement d'éventuelles dépenses nécessaires à la réalisation des actions est pris en charge par le lycée et ses entreprises partenaires.

Article V : Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction ou résiliée par l'une ou l'autre des parties, ceci dans le cas du non respect manifeste d'une clause de la présente convention.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Proviseur du Lycée

Michelle SEGNIE



Le Maire de Briançon

Gérard FROMM